

## FLASH INFO Roquesérière



### Sommaire

#### COMMUNIQUES (pages 1 et 2)

- Carte Nationale d'identité
- Arrêté de battue aux pigeons
- En cas de cambriolages
- Course cycliste
- La Vierge Noire à l'Enfant
- **Le projet de ZAC à Saint Sulpice**



#### Ca c'est passé le ... (page 4)

#### AGENDA

- **15 février** : Soirée Magie (APE)
- **15 février** : Permanence André LAUR
- **26 avril** : Représentation théâtrale  
Les Amyglottes

### ELECTIONS MUNICIPALES les 23 et 30 mars 2014

La loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative notamment à l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires a instauré d'importantes modifications.

Entre autres changements,

- **LES ELECTEURS** devront obligatoirement présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de la Commune et non plus seulement dans les communes de 3500 habitants et plus. Consultez les dépliants préfectoraux joints au présent Flash Infos.

- **LES CANDIDATS** : un dépliant préfectoral relatif aux conditions d'éligibilité et de déclaration de candidature est tenu à leur disposition à la mairie.

### Informations pratiques

#### HORAIRES DE LA MAIRIE

Ouverture lundi et jeudi :

- de 9h30 à 12h00
- de 16h à 19h30

Téléphone : 05 61 84 22 22

Fax : 05 61 84 66 74

Courriel : [roqueseriere.mairie@wanadoo.fr](mailto:roqueseriere.mairie@wanadoo.fr)

**ECOLE** : 05 61 84 34 66

**ALAE** : 05 61 48 76 58

**PERMANENCE RAM** : 05 62 79 26 87

- Le mercredi de 9h à 12h

- Le jeudi de 13h30 à 17h30

#### COLLECTE ORDURES MENAGERES

- Ordures ménagères : tous les mercredis

- Tri sélectif : le vendredi des semaines paires

- Verre : colonne de récupération à Roquesérière, derrière l'abribus

**Toujours sortir les poubelles la veille au soir et les rentrer le plus tôt possible après la collecte.**

- Déchetterie de Garidech :

- lun, merc, ven, sam : 9h/12h et 14h/18h

- dim : 9h/12h et 13h/17h30

Tél : 05 34 27 63 70 et 05 34 27 63 71

**NAVETTE POUR LE MARCHÉ DE BESSIERES** : tous les lundis, à l'arrêt de bus au centre du village, départ à 8h55, retour à 11h45.



### SOIREE MAGIE

**SAMEDI 15 FEVRIER 2014**

à 20h, salle des fêtes de Roquesérière

Organisée par

**L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**

**ET LES ARTISTES DU TOULOUSE MAGIC CLUB**

Réservations avant le 11 février, auprès de l'APE [ape.rpi@live.fr](mailto:ape.rpi@live.fr)

ou auprès du Club 06.22.41.41.00

Prix adultes : 10 € - Prix enfants de moins de 12 ans : 5 €

### LE MERCREDI 26 FEVRIER 2014 à 20h,

le CROL vous convie à une réunion dans la salle du Conseil Municipal, pour préparer la prochaine **JOURNEE DE LA NATURE** qui aura lieu le **18 MAI 2014** et proposer vos idées.

Contact : Nathalie ZAHND 06 81 01 17 70

Pascale PETIT 06 52 43 24 73

### RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le RAM de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou est un service intercommunal, créée en partenariat avec la CAF. Il a une mission d'accompagnement des Assistantes Maternelles, mais aussi une mission d'information des familles.

Une permanence a lieu au siège de l'intercommunalité, à Gragnague, Les mercredis de 9h à 12h et les jeudis de 13h30 à 17h30.

Vous pouvez contacter Vicky LEGRIS et Laurence SOUILLAC au 05 62 79 26 87.

## CARTE NATIONALE D'IDENTITE

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la CNI passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées :

- à partir du 01/01/2014 à des personnes majeures,
- entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes sécurisées délivrées aux personnes mineures.** Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

### INUTILE DE VOUS DEPLACER A LA MAIRIE

Si votre carte a été délivrée entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013, la prolongation de 5 ans est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

## ARRETE MUNICIPAL BATTUE AUX PIGEONS

Par arrêté municipal en date du 08/01/2014, une battue aux pigeons touristes sera organisée, de 8 heures à 18 heures, aux dates suivantes :

- o **Samedi 15 février 2014**
- o **Samedi 22 février 2014**
- o **Samedi 1er mars 2014**

Les tirs auront lieu dans le village et dans la campagne. Les volatiles seront abattus par des tireurs possesseurs du permis de chasse en cours de validité.

Messieurs Jean-François VIDAL, Maire de Roquesérière et Jean-Pierre MARIN, Garde-Champêtre, sont chargés de l'organisation de ces battues où toutes les précautions devront être prises pour garantir la sécurité des participants et des habitants de ROQUESERIERE.

Elles recevront également l'appui technique de Monsieur Michel MAFFIOLETTI, Lieutenant de Louveterie.



### PERMANENCE DU CONSEILLER GENERAL à ROQUESERIERE

Le samedi 15 février 2014 de 9h30 à 10h30 André LAUR tiendra permanence à la Mairie Annexe.

## CONCLUSIONS DE L'ENQUETE PUBLIQUE DE LA ZAC « LES PORTES DU TARN »

Vous pouvez consulter le rapport d'enquête publique et les conclusions, rendues le 1<sup>er</sup> janvier 2014, sur le site de la Préfecture du Tarn : <http://www.tarn.gouv.fr/projet-de-zac-les-portes-du-tarn-a2277.html>.

Voici deux extraits concernant la Commune de Roquesérière :

«La commission d'enquête publique émet sur la déclaration d'utilité publique... **un avis favorable sous les réserves et recommandations suivantes :**

**1<sup>ère</sup> réserve : réduire le périmètre de la ZAC conformément au plan, de façon à enlever du périmètre de la ZAC :**

- une partie du territoire des communes de Buzet sur Tarn et de Saint-Sulpice située au nord des voies ferrées et affectée à la ZAC dans le cadre du projet actuel,

**- et la partie de la commune de Roquesérière consacrée à la compensation écologique. »**

«Pour ce qui concerne le territoire de Roquesérière, la commission considère que les règles préalables à la constitution de la ZAC n'ont pas été totalement respectées ; la Commune ayant été mise devant le fait accompli...

Pour autant, la commission ne saurait affirmer que la procédure pourrait être dès lors considérée juridiquement irrégulière.

Cette exclusion du périmètre de la ZAC n'empêcherait pas des accords amiables pour l'achat de terrains permettant, certes, les compensations écologiques ; cependant, il faut considérer par ailleurs, que la commune de Roquesérière et les propriétaires fonciers du secteur visé par la ZAC peuvent éventuellement avoir des projets à moyen terme plus ambitieux qu'un rôle de compensation écologique, surtout avec la mise en service de l'échangeur n°5 »

### LA VIERGE NOIRE A L'ENFANT

A l'occasion de l'expertise et de la restauration de la statue de Sainte Anne, le service de la Direction des Archives Départementales chargé de la conservation des antiquités et des objets d'arts, a attiré l'attention de la Mairie sur l'intérêt de protéger la Vierge Noire à l'Enfant, conservée dans notre église.

En effet, cette statue en bois polychrome a été datée du XIV<sup>ème</sup> siècle et elle méritait bien toute notre attention. Alors en 2013, elle a fait l'objet d'une procédure d'inscription au titre des monuments historiques, puis elle a été confiée aux bons soins d'une restauratrice agréée qui l'a désencrassée, consolidée... dans le respect de l'art et enfin qui lui a redonné de la couleur.

Le 15 janvier 2014, la Vierge Noire à l'Enfant a enfin retrouvé sa place dans la niche de la chapelle droite de l'église Saint Pierre, à Roquesérière.

*Vous voulez l'admirer, demandez à Robert et Cécile CAYROU.*



### UNE COURSE CYCLISTE TRAVERSERA ROQUESERIERE LE DIMANCHE 2 MARS 2014 entre 15h et 15h45

Le Club Vélocipédique de Montastruc nous informe que, comme chaque année, il organise la course classée élite nationale « Grand Prix Pinel ».

Elle passera par les routes D22 et D22F, soit la route de la Gare, la place de l'Ormeau et la route d'Azas. Les carrefours importants seront protégés par des « signaleurs ».

Il est demandé aux habitants de Roquesérière de bien vouloir éviter les stationnements gênants sur ces portions de route entre 13 h et 16 h afin de garantir la meilleure SECURITE pour les coureurs, qui seront environ au nombre de 160. Il est également vivement recommandé de veiller à ne pas laisser les chiens errer cet après-midi là.



### VOTRE BIBLIOTHEQUE A ROQUESERIERE

est ouverte les mardis de 16h30 à 18h30  
et les jeudis de 18h30 à 19h30

#### A LA RECHERCHE DE LIVRES

Les bénévoles de la bibliothèque relance les adhérents afin de retrouver des livres empruntés à la médiathèque entre 2009 et 2012. Vous trouverez la liste des « manquants » sur le site

<http://biblioroq.blogspot.fr>.

Ils vous remercient de bien vouloir vérifier sur vos étagères si les titres de cette liste ne s'y trouvent pas.



**Le 18 janvier, c'était  
L'INAUGURATION DU CITY PARK**

En présence d'environ 80 habitants, le Président de l'intercommunalité, Daniel CALAS, le Maire de Roquesérière, ses adjoints et des conseillers ont inauguré le city-park. Monsieur CALAS a rappelé que l'enfance et la jeunesse sont au cœur des préoccupations des élus communautaires et l'implantation des mini-terrains multisports en est une des concrétisations.

La municipalité, quant à elle, a confié le terrain de jeux aux jeunes de Roquesérière, en leur souhaitant de bien en profiter, tout en leur demandant d'en prendre soin et d'être respectueux du voisinage.

Jérôme PETIT, Président du CROL (Comité Roquesériérois Omni-sports et Loisirs), a précisé que cet espace ferait l'objet de prochaines rencontres. Il a rappelé que, si le city park est bien en libre service, le terrain de tennis reste de la gestion du CROL et son utilisation est soumise à une adhésion à l'association, qui donne un droit d'accès au terrain.

Plus de vingt jeunes, de tous âges, étaient au rendez-vous pour tester le terrain de jeux, et quelques adultes se sont mêlés à eux.

Le city-park tant attendu par nos jeunes est lancé !



**Le 25 janvier, c'était LE REPAS DES  
CHEVEUX D'ARGENT**

C'est toujours avec autant de plaisir que les membres du CCAS ont préparé la salle des fêtes et accueilli les anciens. Après un déjeuner copieux et savoureux, au cours duquel on a pris des nouvelles des uns et des autres, on s'est raconté des anecdotes..., place aux animations et à la musique.

Parmi les jeux, un QUIZZ a eu beaucoup de succès, car les questions portaient sur notre village ! comme par exemple : « A quelle altitude est Roquesérière ? », « Quelle est la hauteur de la flèche de l'église ? », « Comment s'appelait le premier Maire de Roquesérière, en 1792 ? »... tout le monde a largement participé et s'est amusé.

Ensuite, une projection a permis aux participants de revenir quelques trente ans plus tôt et de voir, et d'entendre, la chorale de l'église du village chanter « la Roquesériéroise », dont les paroles avaient été écrites par Monsieur le Curé BERTRANT sur une musique de Madame ESPA. Certains se sont reconnus et ont bien voulu entonner à nouveau La Roquesériéroise, pour que toute l'assemblée puisse reprendre cet air. Toutefois l'harmonie vocale a été difficile à atteindre ! il nous faudra encore quelques autres répétitions pour être au point.

Puis est venu le moment d'un loto surprise et l'après-midi s'est terminée par quelques pas de danse.

Merci à l'animateur, Michel MAYOUX, d'avoir rajouté bon nombre de participants !

Quelques photos permettent de garder le souvenir de cette agréable journée, en attendant de nouvelles retrouvailles.



Lors de l'inauguration du city-park, Monsieur CAILLEBOTTE, Président de l'Association CADRE (Collectif Autonome de Défense du Respect Environnemental) accompagné de Monsieur GERMA, a remis au Maire un courrier relatif au dossier d'assainissement collectif. Monsieur le Maire regrette que, pour cette manifestation concernant le sport et la jeunesse, une Association se soit autorisée à développer ses arguments en positionnant des affiches sur le lieu d'accueil des participants. Le Maire de Garidech, présent, n'a pas apprécié celle mettant en cause sa propre Commune.